

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
30 juillet 2020

Séance du 04/08/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le quatre août, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés : Isabelle MAZOYER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique ARCIDIACONO

Délibération n°D_2020_036

Prêt relais salle annexe (avance subvention et FCTVA)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la construction de la salle annexe à la mairie, la commune a reçu des notifications de subventions qu'elle n'encaissera dans sa totalité qu'après avoir payé les factures des entreprises intervenantes. Elle doit également faire l'avance de TVA. Il est donc nécessaire de solliciter un prêt relais en attendant ces entrées de trésorerie.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

- Montant : 150 000€
- Durée : 24 mois
- Taux fixe : 0.50%
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation et sans pénalité, dès l'encaissement des subventions et du FCTVA
- Frais de dossier : 200€
- Pas de part sociale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de contracter un prêt relais de 150 000.00€ auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,
- **DECIDE** d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à



2020 - 087

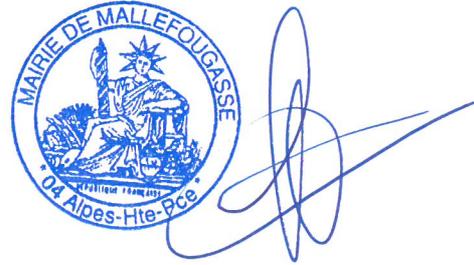
l'objet du prêt,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'**ENGAGE** à inscrire au budget principal la somme nécessaire à son remboursement.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 004-210401097-20200804-D_2020_036-DE